

## Échantillons de semences pour la vérification des variétés Procédures pour le ou les sacs d'échantillons de semences et la Formule 50

Les échantillons de semences sont exigés par l'ACPS et l'ACIA pour la vérification des variétés afin de surveiller le processus de certification des cultures. Les échantillons proviennent de parcelles Probation, Fondation et Select ainsi que d'enquêtes dirigées et de programmes de vérification. **Si vous ne respectez pas les procédures décrites ci-dessous, il se peut que votre échantillon ne soit pas traité et qu'aucun certificat de culture ne soit délivré.**

- Une Formule 50 - Rapport sur la production de parcelles est exigée par variété, plutôt que par parcelle. La Formule 50 peut être présentée par voie électronique sur le site des membres du site Web de l'ACPS. Pour présenter une copie papier, veuillez télécharger et imprimer Formule 50 à la section « Formules » du site Web de l'ACPS à l'adresse <http://seedgrowers.ca/fr/je-suis-un-producteur-de-semences/formules/>.
- Un échantillon de semences est exigé pour chaque parcelle Probation, Fondation et Select. Vous devez soumettre votre échantillon de semence avant le **15 février**.
- Remplissez tous les champs sur l'étiquette du sac d'échantillons de semences. Chaque étiquette doit être remplie au complet. **Si vous ne le faites pas, il se peut que votre échantillon ne soit pas traité et qu'aucun certificat de culture ne soit délivré.**
- Remplissez le sac d'échantillons de semences propres provenant de votre parcelle.
  - La taille minimum de l'échantillon pour les céréales, le maïs, les haricots et d'autres espèces à grosses graines est de 450 grammes (1 lb).
  - La taille minimum de l'échantillon pour les espèces à petites graines est de 100 grammes (3.5 oz).
  - Pour de plus amples renseignements sur la taille minimum de l'échantillon pour d'autres espèces, veuillez communiquer avec l'ACIA.
- Tous les échantillons de semences concernant les parcelles Probation, Fondation et Select doivent être envoyés directement au Laboratoire de vérification des variétés de l'ACIA, et non pas au bureau de l'ACPS comme par le passé.

### Programme de vérification des variétés de l'ACIA

Unité Science des semences  
3851, chemin Fallowfield, édifice 210, case postale 11300  
Nepean, ON K2H 8P9

- Dans le cas du canola / du colza et de la moutarde (*Brassica juncea* de qualité de type canola), un test de teneur en acide érucique est exigé sur les semences provenant de chaque parcelle. Pour obtenir une liste des laboratoires reconnus par l'ACPS pour faire connaître les résultats des tests de teneur en acide érucique, veuillez consulter le site Web de l'ACPS à l'adresse [http://seedgrowers.ca/wp-content/uploads/CSGA-Approved-Erucic-Acid-Labs\\_French\\_20150407.pdf](http://seedgrowers.ca/wp-content/uploads/CSGA-Approved-Erucic-Acid-Labs_French_20150407.pdf).